

Procès-verbal

Reunion du conseil d'etablissement de l'ecole primaire des Mesanges
Lundi 23 novembre 2020 à 18 h 30, par la plateforme Zoom

NOM, Prénom,		PRÉSENT	ABSENT
Membres parents			
1	Bruneau, Caroline	X	
2	Dubuc, Isabelle	X	
3	Fortin, Isabelle	X	
4	Gamelin, Dominique		x
5	Henri, Rachel		X
6	Paradis, Julie		X
7	Nadeau, Sophie (substitut)		X
Membres enseignants			
1	Arcadi, Caroline	X	
2	Belair, Caroline	X	
3	Morin, Karine	X	
4	Riberdy, Nancy (substitut)		X
Membre professionnel			
1	Bastien, Fanny	X	
2	Durand, Francine (substitut)		X
Membre Service de garde			
1	Rousselle, Dominique	X	
Membre soutien			
1	Pelletier, Geneviève	X	
2	Allard, Laurence		X
Membres de la direction			
1	Vezina, Simon directeur	X	
2	Tremblay, Melanie directrice adjointe	X	
3	Larocque, Steve directeur adjoint	X	

1. Mot de bienvenue

Le mot de bienvenue est fait par Mme Isabelle Fortin à 18 h 32.

2. Vérification du quorum

Il y a quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Karine Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 23 novembre 2020.

C.E. 20201123-025

4. Questions orales du public

Aucune question du public. La direction demande de créer un FORM afin que les parents puissent poser des questions. Ce formulaire sera sur le site de l'école des Mesanges.

5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 13 octobre 2020.

Suivi :

6.5. Représentants de la communauté

- *M. Hubert Beaulieu (marguiller) est intéressé par ce poste.*

Il est proposé par madame Isabelle Dubuc et résolu unanimement d'approuver la nomination de M. Beaulieu comme représentant de la communauté.

C.E. 20201123-026

8.1. Argent du conseil d'établissement

- *M. Vezina a fait le suivi auprès de Mme Boucher. L'argent a été dépensé pour acheter du matériel scolaire pour les familles qui ont passé au feu.*

8.2. Calendrier des réunions

- *Les membres sont en accord avec le changement des dates. Voir le document en annexe.*

9.1. Logo de l'école

- *Mme Arcadi devra appeler deux personnes intéressées pour supporter les élèves d'arts.*

9.3. Plan de lutte (consultation des élèves)

- *Avec le contexte actuel, il y a un certain délai. Les rencontres devraient avoir lieu sous peu.*

9.4. Cafetière Nespresso

- *Mme Chantal Jette (secrétaire à Sainte-Marie) a gagné la cafetière.*

15.1. Halloween

- *Fête à l'école du Christ-Roi seulement puisque l'école Sainte-Marie était en confinement. M. Larocque explique les activités qui ont eu lieu le 30 octobre.*

15.2. Comité alimentaire

- *Mme Gamelin a fait le suivi avec Karam Fruits et Legumes. Les prix sont intéressants. Une subvention a été demandée pour le comité alimentaire et l'aménagement du terrain. Nous sommes en attente de la réponse.*

15.3. Page Facebook

- *La page Facebook a été créée et semble atteindre plusieurs parents.*

15.4. Peinture sur l'asphalte

- *En attente de réponses des fournisseurs et du Centre de services.*

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 13 octobre 2020 et ses suivis.

C.E. 20201123-027

6. Points de la direction

6.1. Etat de la situation COVID-19 (information)

- *L'école Sainte-Marie a été fermée pendant deux semaines. Personne ne pouvait accéder à l'école, employés et élèves compris.*
- *Il y a une problématique au niveau de la quarantaine de certains élèves et de la distanciation entre parents aux abords de l'école.*
- *La direction souligne le professionnalisme de son personnel face aux mesures sanitaires et revient à cet effet sur des rumeurs qui remettaient cela en question, notamment en lien avec la fermeture de l'école en octobre. Il dément ces rumeurs et souligne que cela a pu heurter son personnel.*
- *M. Vezina s'inquiète de la réussite de certains élèves puisque les parents décident de les garder à la maison.*
- *Lorsque les élèves sont retirés pour plus de 10 jours, à la demande de la Santé publique, un soutien leur est donné avec la CSSS.*
- *En ce moment, aucun élève n'est atteint de la COVID19. Un seul employé est toujours retiré pour des complications.*
- *À la suite de la rencontre avec le DSP, les élèves sont en sécurité à l'école. Nous ne souhaitons pas revivre la fermeture.*

6.2. Formation du conseil d'établissement obligatoire (information)

M. Vezina a envoyé un courriel le 9 octobre pour le site. Les membres devront se former par ce site. Il y aura une planification proposée aux membres afin que la direction puisse répondre aux questionnements. Les membres sont en accord avec cette proposition.

6.3. Normes et modalités (approbation)

Nous devons amender les normes et modalités à la suite de l'annonce du ministre de l'Éducation. Nous sommes passés de trois à deux étapes. Chacune des étapes vaut 50 %.

Il est **proposé par madame Caroline Bruneau** et résolu unanimement d'approuver l'amendement des normes et des modalités de l'école des Mesanges pour l'année scolaire 2020-2021.

C.E. 20201123-028

6.4. Projet éducatif (suivi)

La reddition de compte est difficile à faire pour l'année 2019-2020, car il n'y a pas eu d'examens ministériels. Pour cette année, la situation de la COVID-19 dictera la passation des examens ministériels à la fin de l'année. Il y a beaucoup d'adaptation pour le personnel dû aux changements qu'apporte la COVID. La direction est inquiète pour le cheminement de certains élèves. C'est à ce moment où l'on voit les différences sociales et socioéconomiques. Les élèves bien encadrés par les parents vont réussir malgré la pandémie. Malgré tout, nous voyons du positif dans tout ce changement en éducation. Mme Caroline Belair parle de son expérience.

6.5. Projet finissant chandail

Mme Caroline Arcadi nous présente son projet. Elle demande que la totalité des frais pour les chandails des finissants puisse être financée par l'école, faute d'opportunité de financement dans le contexte actuel de la pandémie et faute de moyens de plusieurs des élèves d'assumer les frais.

M. Simon Vezina parle d'aller chercher des dons des institutions telles que Desjardins, les banques, Factory66 ou tous les organismes qui pourraient commanditer les chandails.

Mme Fortin s'interroge sur la provenance de l'argent dans le fonds 9, à savoir si elle provient uniquement du Course-O-Thon. Le cas échéant, elle remet en question l'usage qui peut en être fait pour le présent projet, selon le but énoncé lors de la campagne de financement, soit le financement d'activités sportives pour tous les niveaux. M. Steve Larocque explique que le fonds 9 n'est pas uniquement constitué de l'argent du Course-O-Thon et suggère que pour cette année, le projet des chandails soit entièrement commandité, en raison des limitations de financement dues à la COVID-19. La gratuité du chandail pouvant être vue comme un retour du travail des élèves à l'élaboration du nouveau logo de l'école.

M. Hubert Beaulieu propose de voir avec la Saint-Vincent de Paul si cela pourrait s'inscrire dans un programme de retour aux élèves en échange de leur contribution à la campagne des paniers de Noël (collecte de denrées). Cette proposition s'applique toutefois difficilement considérant le contexte de la COVID-19.

Il est **proposé par madame Caroline Bruneau** et résolu unanimement d'approuver le projet de remettre un chandail à chacun des finissants gratuitement. Le fonds 9 couvrira le coût des chandails dans sa totalité si nous n'avons pas de commandite.

C.E. 20201123-029

6.6. Fonds 9 (suivi)

Le solde du fonds 9 est de 41 907\$. Les écritures sont en lien avec les activités de l'Halloween. Les prochaines seront pour la Fête de Noël.

6.7. Panier de Noël (approbation)

Dans le contexte de la pandémie, la direction informe que les préparatifs entourant les paniers de Noël (ex: boîtes de cueillette de denrées) ne peuvent malheureusement pas avoir lieu comme par le passé. Néanmoins, les besoins dans notre milieu étant très présents et l'école ayant à cœur de soutenir ses élèves plus défavorisées, une alternative dans la distribution des paniers de Noël a été réfléchi entre la direction et Mme Lefavre, psychologue scolaire à l'école.

Celle-ci a été pilotée par le passé, avec la participation de Mathieu Desroches (notaire à Joliette), une campagne de financement pour les paniers de Noël de notre école. L'expérience avait été un succès. L'école a la chance que tous deux s'investissent à nouveau dans un tel projet cette année. L'objectif est d'amasser 2500 \$. La gestion du projet se fera dans le respect des mesures sanitaires. Le financement est fait via la plateforme Facebook. Il a été suggéré qu'un lien soit mis entre la page Facebook des parents de l'école et la page de la campagne de financement de M. Desroches pour publiciser celle-ci.

Il est **proposé par madame Isabelle Fortin et** résolu unanimement d'approuver le projet « Les paniers de Noël pour les familles de l'école des Mesanges » piloté par Mme Lefavre.

C.E. 20201123-030

6.8. Les contenus en orientation scolaire et professionnelle (information)

M. Steve Larocque présente le contenu pour les élèves du 3^e cycle. Voir le document en annexe.

6.9. Éducation à la vie sexuelle (information)

Mme Melanie Tremblay présente le document créé par l'équipe-école et inspiré du document du Centre de services scolaire des Samares. Voir document en annexe. De plus, M. Hubert Beaulieu propose l'organisme Enfance libre Lanaudière pour la formation sur les agressions sexuelles.

7. Mot de la présidente et correspondance

Mme Fortin souligne les efforts et le professionnalisme du personnel de l'école des Mesanges face à la pandémie et les encourage à persévérer.

8. Mot du personnel enseignant

Aucun mot n'est fait par la représentante.

9. Mot du personnel de soutien

Aucun mot n'est fait par la représentante.

10. Mot des professionnels

Mme Bastien parle de son experience à distance comme orthopedagogue.

11. Mot du service de garde

11.1. Regie interne 2020-2021 (adoption)

Voir document en annexe.

Il est **proposé par madame Isabelle Fortin et** resolu unanimement d'adopter la regie interne 2020-2021 du service de garde de l'ecole des Mesanges telle que presentee.

C.E. 20201123-031

12. Mot de l'OPP

Aucun mot n'est fait par le comite. Les points ont ete faits au suivi du procès-verbal du 13 octobre 2020.

13. Mot du représentant au comité de parents

Aucun mot n'est fait par la representante. Elle est absente.

14. Varia

14.1. Cohabitation avec le refuge pour les itinerants

M. Hubert Beaulieu explique les debuts du « REFUGE »; projet reflechi avec le CISSS face à l'ampleur des besoins en itinerance dans la region, et ce, d'autant avec la COVID-19. Il mentionne qu'une opportunité de relocalisation de la ressource au centre-ville aurait echoue, à la suite d'une decision de la ville de Joliette de refuser le dezonage. Ceci etant, il a ete decide par la Fabrique de maintenir le bail avec l'organisme qui offre refuge aux itinerants dans les locaux de l'eglise du Christ-Roi. Il informe le conseil des ressources de l'organisme en matière d'intervenants (infirmier, éducateurs specialises), qui sont presentes en tout temps et disponibles pour intervenir s'il y a des incidents à l'ecole. Informe de questionnements quant à la presence de vendeurs de drogue sur le terrain de l'eglise et des risques pour les élèves du secondaire qui attendent au transfert. M. Beaulieu mentionne les règles du refuge, qui sont en place depuis deux mois, indiquant que toute consommation des usagers sur le terrain de l'eglise est interdite, faute d'expulsion de la ressource pour plusieurs jours. Il est aussi fait mention aux usagers de ne pas aller sur le terrain de l'ecole des Mesanges.

Face aux inquietudes quant à la securite des enfants, il avise qu'aucun usager ne represente de danger à son avis et qu'il est plutôt question d'aborder la situation sous l'angle des problematiques de sante mentale. Il mentionne plutôt la grande disposition des usagers à aider et propose en ce sens à l'ecole de faire appel à cette aide.

M. Beaulieu demande d'appeler au refuge pour signaler les evenements desagreables, afin que les intervenants puissent être au courant des problematiques et faire les interventions appropriees avec les usagers, dont appliquer les consequences. Cette voie serait à son avis favorable à la cohabitation et une première solution, avant le recours aux policiers.

M. Beaulieu mentionne n'avoir jamais eu de retour de la conseillère municipale et trouve déplorable qu'il n'y ait pas eu plus de suivi. Il donne le nom des personnes responsables, qui peuvent être contactées: Mme Anne Soucis, directrice générale d'Emilie Gamelin et Norman Hugh, personne responsable au CIUSSS. Il demande d'appeler au refuge pour signaler les événements désagréables.

15. Date de la prochaine rencontre

Lundi 18 janvier 2021 à 18 h 30.

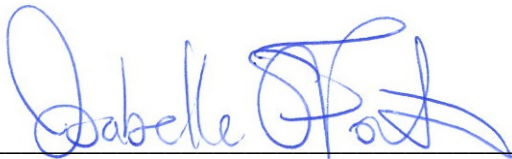
16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21 h 02.

C.E. 20201123-032



Monsieur Simon Vezina, directeur



Madame Isabelle Fortin, présidente

Mme Geneviève Pelletier, secrétaire

Projet d'ordre du jour

Reunion du conseil d'établissement tenue à l'école Sainte-Marie
Lundi 23 novembre 2020 à 18 h 30, par Zoom

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Questions orales du public
5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 13 octobre 2020 et suivi
6. Points de la direction
 - 6.1. *Etat de situation de la COVID-19 (information)*
 - 6.2. *Formation du conseil d'établissement (suivi du courriel du 9 octobre) (information)*
 - 6.3. *Normes et modalités 2020-2021 (approbation)*
 - 6.4. *Projet éducatif (suivi)*
 - 6.5. *Projet finissant chandail (approbation)*
 - 6.6. *Fonds 9 (suivi)*
 - 6.7. *Panier de Noël (approbation)*
 - 6.8. *Les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) (information)*
 - 6.9. *Éducation à la vie sexuelle (information)*
7. Mot du président et correspondance
8. Mot du personnel enseignant
9. Mot du personnel de soutien
10. Mot du personnel professionnel
11. Mot du service de garde
 - 11.1. *Régie interne 2020-2021 (adoption)*
12. Mot de l'OPP
13. Mot du représentant au comité de parents
14. Varia
 - 14.1.
 - 14.2.
15. Rappel de la date de la prochaine assemblée
16. Levée de l'assemblée

Simon Vezina
Directeur
École des Mésanges

Conseil d'établissement École primaire des Mésanges

Procès-verbal

Reunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Mésanges
Mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30, par la plateforme Zoom

NOM, Prénom,		PRÉSENT	ABSENT
Membres parents			
1	Bruneau, Caroline	X	
2	Dubuc, Isabelle	X	
3	Fortin, Isabelle	X	
4	Gamelin, Dominique	X	
5	Henri, Rachel	X	
6	Paradis, Julie	X	
7	Nadeau, Sophie (substitut)		X
Membres enseignants			
1	Arcadi, Caroline	X	
2	Belair, Caroline	X	
3	Morin, Karine	X	
4	Riberdy, Nancy (substitut)		X
Membre professionnel			
1	Bastien, Fanny		X
2	Durand, Francine (substitut)	X	
Membre Service de garde			
1	Rousselle, Dominique	X	
Membre soutien			
1	Pelletier, Geneviève	X	
2	Allard, Laurence		X
Membres de la direction			
1	Vezina, Simon directeur	X	
2	Tremblay, Melanie directrice adjointe	X	
3	Larocque, Steve directeur adjoint	X	

1. Mot de bienvenue

Le mot de bienvenue est fait par M. Vezina à 18 h 36. Il explique la raison de la rencontre par ZOOM. Mme Fortin souhaite la bienvenue.

2. Vérification du quorum

Il y a quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Certains points ont été ajoutés par les participants au varia et à la régie interne.

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 13 octobre 2020.

C.E. 20201013-010

4. Questions orales du public

Aucune question du public.

5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 29 juin 2020.

Suivi : Julie Paradis était absente.

Il est proposé par madame Dominique Gamelin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 29 juin 2020.

C.E. 20201013-011

6. Nomination aux différents postes du C.É.

6.1. Présidente

Mme Dominique Gamelin suggère Mme Isabelle Fortin.

Il est proposé par madame Dominique Gamelin et résolu unanimement d'approuver l'élection de madame Isabelle Fortin comme présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

C.E. 20201013-012

6.2. Vice-présidente

Mme Rachel Henri se suggère.

Il est proposé par madame Isabelle Dubuc et résolu unanimement d'approuver l'élection de madame Rachel Henri comme vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021

C.E. 20201013-013

6.3. Secretariat

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement d'approuver l'élection de Mme Geneviève Pelletier comme secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

C.E. 20201013-014

6.5. Représentant de la communauté (2)

Il n'y a aucun candidat proposé par les membres du conseil d'établissement comme représentant de la communauté.

Les membres aimeraient avoir des candidats de la communauté. Voici les propositions :

- Quelqu'un du milieu des affaires (Chambre des commerces) Mme Dubuc écrira à Mme Jade pour demander des personnes. (D. Gamelin)
- La personne responsable des itinérants (I. Fortin). Mme Rousselle communiquera des noms à Mme Isabelle Fortin pour qu'elle puisse entrer en contact avec eux.
- Un représentant des municipalités SCB ou Joliette. Mme Julie Paradis verra avec Mme Claudia s'il y a des noms à suggérer. (I. Dubuc)

Il est proposé par madame Dominique Gamelin et résolu unanimement d'approuver ces démarches.

C.E. 20201013-015

7. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré pour les membres du CE.

8. Règle de fonctionnement du C.É.

8.1 Règle interne 2020-2021

Questionnement sur l'argent restant du CÉ de l'année dernière (Ajout de Mme Bruneau)

M. Larocque explique qu'il n'y a pas eu de suivi auprès de lui pour le restant du budget et que l'argent est habituellement plus accessible après le 1^{er} juillet de l'année courante.

Mme Pelletier effectuera une recherche dans les bons de commande.

M. Vezina tentera de joindre Mme Boucher pour valider avec elle.

Une somme de 200\$ sera attribuee pour repondre à des besoins specifiques des elèves.

Le montant de 330\$ doit être soumis à l'approbation du CE au fur et à mesure des besoins. Les depenses devront être planifiees d'avance pour que les activites soient accordees avant.

S'il reste de l'argent à la fin de l'annee, il sera vote au mois de juin pour le reste.

M. Vezina presente la section PANDEMIE de la regie interne.

Il est proposé par madame Caroline Bruneau et resolu unanimement d'adopter la regie interne du conseil d'etablissement pour l'annee scolaire 2020-2021.

C.E. 20201013-016

8.2 Calendrier des reunions

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et resolu unanimement d'adopter le calendrier des rencontres pour l'annee scolaire 2020-2021.

C.E. 20201013-017

8.3. Heure et duree des reunions

Les rencontres debuteront à 18 h 30 et se termineront à 21 h 00 avec une prolongation de 30 minutes à la fois en demandant le vote.

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et resolu unanimement d'approuver la duree des reunions pour l'annee 2020-2021.

C.E. 20201013-018

8.4. Courriels et coordonnees des membres

Voir le document en annexe. Les informations sont confidentielles. Elles doivent seulement être utilisees dans le contexte du conseil d'etablissement.

9. Points de la direction

9.1 Logo de l'ecole (adoption)

M. Vezina explique les raisons du changement du logo de l'ecole. M. Vezina a fait deux propositions à l'OP : « refaire le logo ou de revamper le logo actuel. ». Les membres veulent changer le logo de l'ecole.

Il y a plusieurs idées dans le processus du nouveau logo. Voici ce que les membres ont retenu :

Le processus de création est plus facile et le résultat est mieux si un enseignant s'implique;

Il est proposé par Mme Fortin que l'infographiste que nous engagerions vienne présenter le cheminement vers la réalisation d'un logo;

Il sera proposé aux classes du volet arts de faire la création du logo. Il est aussi ouvert aux autres élèves du 3^e cycle, un sondage aura lieu à cet effet envers les titulaires du 3^e cycle;

Mme Isabelle Dubuc fera le tour de ses contacts pour voir si un infographiste serait volontaire.

*Il est **proposé par madame Caroline Bruneau** et résolu unanimement d'adopter la procédure du logo de l'école.*

C.E. 20201013-019

9.2 Activités (adoption)

Voir documents en annexe.

*Il est **proposé par madame Isabelle Fortin** et résolu d'adopter les activités telles que présentées en annexe.*

C.E. 20201013-020

9.3 Plan de lutte (adoption)

M. Steve Larocque, explique la situation liée au plan de lutte afin que les nouveaux membres soient au fait de la situation. Depuis la loi 40, les élèves de l'école doivent être consultés. Une présentation PowerPoint sera élaborée pour les élèves de maternelle, 1^{re} année, 2^e année et 3^e année. Une autre pour les élèves de 4^e année, 5^e année et 6^e année. Si les élèves proposent des modifications, il y aura une nouvelle proposition au prochain CE.

*Il est **proposé par madame Isabelle Dubuc et** résolu d'adopter le plan de lutte de l'école des Mesanges pour l'année scolaire 2020-2021.*

C.E. 20201013-021

9.4. Cafetière Nespresso (approbation)

L'école a reçu une cafetière par la compagnie Nespresso lors de la semaine des enseignants de l'année scolaire 2019-2020. A ce moment, la CS avait demandé aux directions de consulter le CE pour la marche à suivre pour ce don. La direction propose que la cafetière soit remise à une seule personne par un tirage. Il y a trois propositions pour le moment du tirage :

1. Il est proposé que le tirage soit fait lors de **la semaine du personnel** à l'ensemble du personnel.
2. Il est proposé que le tirage soit fait **avant Noël** à l'ensemble du personnel.
3. Il est proposé que le tirage soit fait **immédiatement pour encourager le personnel durant la COVID-19** à l'ensemble du personnel.

Mme Tremblay, directrice adjointe propose d'ajouter des capsules pour compléter le cadeau.

Il est **proposé par madame Caroline Bruneau** et résolu unanimement d'approuver le don de la cafetière Nespresso et le processus de tirage immédiatement pour encourager le personnel durant la COVID-19 à l'ensemble du personnel de l'école des Mesanges.

C.E. 20201013-022

9.5. Mesures dédiées (approbation)

Le conseil d'établissement de l'école des Mesanges (066-063) confirme que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 384 681,00 \$.

Le conseil d'établissement de l'école des Mesanges confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veuillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisés à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);

- Soutien en mathématique (15530).

Il est *proposé par madame Rachel Henri* et résolu de confirmer que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

C.E. 20201013-023

10. Mot de la présidente et correspondance

Mme Fortin remercie les membres pour sa nouvelle nomination.

11. Mot du personnel enseignant

Mme Belair confirme qu'il n'y a rien de spécial.

12. Mot du personnel de soutien

Mme Pelletier informe que le personnel de soutien est content malgré la COVID.

13. Mot des professionnels

Mme Durand n'a rien en particulier. Les orthopédagogues ont commencé leur travail la semaine dernière.

14. Mot du service de garde

Mme Rousselle exprime que son personnel est très disponible. Il y a un grand manque au niveau du personnel.

15. Mot de l'OPP

Une rencontre a été faite par l'OPP.

15.1 Activité de l'Halloween : demande à costumer les élèves et avoir une collation sucrée pour l'occasion.

La direction attend les instructions de la Santé publique.

15.2 Comité alimentaire : fournir une pomme et une banane à chaque jour ou un panier de fruits. A voir et développer.

- Provision compassion Rawdon à voir.
- A suivre au prochain conseil d'établissement

15.3 Page FACEBOOK : OPP de l'ecole des Mesanges de Joliette

Essayer de mobiliser les parents par ce moyen. La page sera à l'essai. Un accès administrateur sera donné à Mme Pelletier pour l'école.

15.4 Peinture sur l'asphalte (cour d'école)

Le comité aura des nouvelles le 30 novembre prochain. Il y aura une présentation du plan d'aménagement au personnel. Selon les besoins, il y aura un ajustement. Mme Julie Paradis a rejoint Mme Chantal Gagne du CSSS pour une subvention ministérielle si nous voulons faire un plus grand aménagement.

16. Mot du représentant au comité de parents

Retour sur les districts

Présidente Audrey Rivest

District 4 (Patrick Brule président de l'école Mgr Papineau)

17. Varia

17.1. Photos scolaires

Le contrat n'a pas été respecté... pas de fond d'école. M. Dupont a corrigé son erreur.

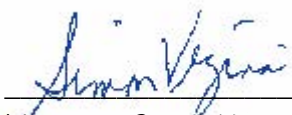
18. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est le lundi 23 novembre à 18 h 30 au petit gymnase de Ste-Marie ou par Zoom.

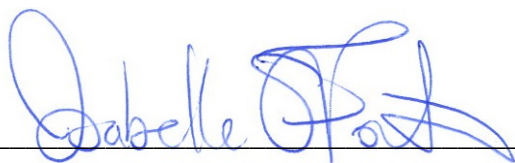
19. Levée de l'assemblée

Il est **proposé par madame Fortin** et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21 h 02.

C.E. 20201013-024



Monsieur Simon Vezina, directeur



Madame Isabelle Fortin, présidente

Mme Geneviève Pelletier, secrétaire

Calendrier

Conseil d'établissement 2020-2021

Écoles des Mésanges

1	Lundi 14 septembre 2020 (Assemblée générale)
2	Mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30
3	Lundi 23 novembre 2020 à 18 h 30
4	Lundi 18 janvier 2021 à 18 h 30
5	Lundi 15 mars 2021 à 18 h 30
6	Lundi 31 mai 2021 à 18 h 30
7	Lundi 21 juin 2021 à 18 h 30

Simon Vézina, directeur

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: Préscolaire

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Compétences	Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021		Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021	
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	X	X	X	X
Développer sa personnalité	X	X	X	X
Entrer en relation avec les autres	X	X	X	X
Communiquer oralement	X	X	X	X
Se familiariser avec son environnement	X	X	X	X
Mener à terme des projets et des activités	X	X	X	X
	22 janvier 2021		23 juin 2021	

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 1ère année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %) ▯	X		X	X		X
	Écrire (30 %)	X		X	X		X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)	X		X	X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X		X	X		X
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)	X		X	X		X
	Communiquer oralement en anglais (40%)	X		X	X		X
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X
Arts plastiques		X		X	X		X
Musique		X		X	X		X
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X
Exercer son jugement critique							
Organiser son travail							
Savoir communiquer							
Travailler en équipe							
Pondération des étapes		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.		
Informations supplémentaires.		22 janvier 2021			23 juin 2021		

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 2e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %) □	X		X	X		X
	Écrire (30 %)	X		X	X		X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)	X		X	X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X		X	X		X
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)	X		X	X		X
	Communiquer oralement en anglais (40%)	X		X	X		X
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X
Arts plastiques		X		X	X		X
Musique		X		X	X		X
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X
Exercer son jugement critique							
Organiser son travail							
Savoir communiquer							
Travailler en équipe							
Pondération des étapes		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.		
Informations supplémentaires.		22 janvier 2021			23 juin 2021		

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 3e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021				
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin		
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %) □	X		X	X		X		
	Écrire (30 %)	X		X	X		X		
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X	X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X	X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X	X		X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X		
	Écrire des textes (15%)	X		X	X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X		
Science et technologie		X		X	X		X		
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X		
Arts plastiques		X		X	X		X		
Musique		X		X	X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X		
Exercer son jugement critique									
Organiser son travail								X	X
Savoir communiquer									
Travailler en équipe									
Pondération des étapes		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.				
Informations supplémentaires.		22 janvier 2021			23 juin 2021				

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 4e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 6 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021			Épreuve de fin d'année (ministère)
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %) □	X		X	X		X	X
	Écrire (30 %)	X		X	X		X	X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X	
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X	X		X	
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X	X		X	
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X	X		X	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X	
	Écrire des textes (15%)	X		X	X		X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X	
Science et technologie		X		X	X		X	
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X	
Arts plastiques		X		X	X		X	
Musique		X		X	X		X	
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X	
Exercer son jugement critique								
Organiser son travail								X
Savoir communiquer								
Travailler en équipe								
Informations supplémentaires.		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Ce résultat compte pour 10 % de l'année.
		22 janvier 2021			23 juin 2021			

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 5e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %) □	X		X	X		X
	Écrire (40 %)	X		X	X		X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X	X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X	X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X	X		X
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X
	Écrire des textes (20%)	X		X	X		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X
Science et technologie		X		X	X		X
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X
Arts plastiques		X		X	X		X
Musique		X		X	X		X
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X
Exercer son jugement critique				X			X
Organiser son travail							
Savoir communiquer							
Travailler en équipe							
Pondération des étapes		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.		
Informations supplémentaires.		22 janvier 2021			23 juin 2021		

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 6e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 ^{er} septembre 2020 au 6 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021			Épreuve de fin d'année (ministère)
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %) □	X		X	X		X	X
	Écrire (40 %)	X		X	X		X	X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X	
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X	X		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X	X		X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X	X		X	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X	
	Écrire des textes (20%)	X		X	X		X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X	
Science et technologie		X		X	X		X	
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X	
Arts plastiques		X		X	X		X	
Musique		X		X	X		X	
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X	
Exercer son jugement critique					X			
Organiser son travail								
Savoir communiquer								
Travailler en équipe								
Informations supplémentaires.		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Ce résultat compte pour 10 % de l'année.
		22 janvier 2021			23 juin 2021			

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 5e année pgr Anglais intensif

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 6 novembre 2020			Étape 2 7 novembre 2020 au 28 janvier 2020		
		Étape 3 1 février 2020 au 16 avril 2020			Étape 4 17 avril 2020 au 23 juin 2020		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %) ▮	X			X		X
	Écrire (40 %)	X			X		X
	Communiquer oralement (20 %)	X			X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X			X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X			X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X			X		X
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X			X		X
	Écrire des textes (20%)	X			X		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X			X		X
Science et technologie		X			X		X
Éthique et culture religieuse		X			X		X
Arts plastiques		X			X		X
Informations supplémentaires.		Le groupe 504 fera la partie académique à l'étape 1 et 2, la partie anglaise à l'étape 3 et 4.					
		Cette étape compte pour 40 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.		
		Remise du bulletin de l'étape 1	18 novembre 2020		Remise du bulletin de l'étape 2	9 février 2020	
		Remise du bulletin de l'étape 3	28 avril 2020		Remise du bulletin de l'étape 4	23 juin 2020	

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021 Classe: 5e année pgr Anglais intensif

Suite des informations.

Discipline	Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021		
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Musique	X			X		X
Éducation physique et à la santé	X			X		X
Exercer son jugement critique			X			X
Organiser son travail						
Savoir communiquer						
Travailler en équipe						
Informations supplémentaires.	Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.		

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021 Classe: 6e année pgr Anglais intensif

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 6 novembre 2020			Étape 2 7 novembre 2020 au 28 janvier 2020			Épreuve de fin d'année (ministère)
		Étape 3 1 février 2020 au 16 avril 2020			Étape 4 17 avril 2020 au 23 juin 2020			
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %) □	X			X		X	X
	Écrire (40 %)	X			X		X	X
	Communiquer oralement (20 %)	X			X		X	
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X			X		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X			X		X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X			X		X	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X			X		X	
	Écrire des textes (20%)	X			X		X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X			X		X	
Science et technologie		X			X		X	
Éthique et culture religieuse		X			X		X	
Arts plastiques		X			X		X	
Informations supplémentaires.		Le groupe 601 fera la partie académique à l'étape 1 et 2, la partie anglaise à l'étape 3 et 4. Le groupe 602 fera la partie anglaise à l'étape 1 et 2, la partie académique à l'étape 3 et 4.						
		Cette étape compte pour 40 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.			
		Remise du bulletin de l'étape 1	18 novembre 2020		Remise du bulletin de l'étape 2	9 février 2020		Ce résultat compte pour 20 % de l'année.
Remise du bulletin de l'étape 3	28 avril 2020		Remise du bulletin de l'étape 4	23 juin 2020				

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021 Classe: 6e année pgr Anglais intensif

Suite des informations.

Discipline	Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021		
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Musique	X		X	X		X
Éducation physique et à la santé	X		X	X		X
Exercer son jugement critique			X			X
Organiser son travail						
Savoir communiquer						
Travailler en équipe						
Informations supplémentaires.	Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.		

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: Préscolaire

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Compétences	Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021		Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021	
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	X	X	X	X
Développer sa personnalité	X	X	X	X
Entrer en relation avec les autres	X	X	X	X
Communiquer oralement	X	X	X	X
Se familiariser avec son environnement	X	X	X	X
Mener à terme des projets et des activités	X	X	X	X
	22 janvier 2021		23 juin 2021	

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 1ère année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021				
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin		
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %) ▮	X		X	X		X		
	Écrire (30 %)	X		X	X		X		
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)	X		X	X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X		X	X		X		
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)	X		X	X		X		
	Communiquer oralement en anglais (40%)	X		X	X		X		
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X		
Arts plastiques		X		X	X		X		
Musique		X		X	X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X		
Exercer son jugement critique									
Organiser son travail									
Savoir communiquer								X	X
Travailler en équipe									
Pondération des étapes		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.				
Informations supplémentaires.		22 janvier 2021			23 juin 2021				

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 2e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline	Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021				
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin		
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %) □	X	X	X		X		
	Écrire (30 %)	X	X	X		X		
	Communiquer oralement (20 %)	X	X	X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)	X	X	X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X	X		X		
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)	X	X	X		X		
	Communiquer oralement en anglais (40%)	X	X	X		X		
Éthique et culture religieuse	X		X	X		X		
Arts plastiques	X		X	X		X		
Musique	X		X	X		X		
Éducation physique et à la santé	X		X	X		X		
Exercer son jugement critique								
Organiser son travail								
Savoir communiquer							X	X
Travailler en équipe								
Pondération des étapes	Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.				
Informations supplémentaires.	22 janvier 2021			23 juin 2021				

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 3e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021			
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %) □	X		X		X		
	Écrire (30 %)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20 %)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X		X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X		X		
	Écrire des textes (15%)	X		X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
Éthique et culture religieuse		X		X		X		
Arts plastiques		X		X		X		
Musique		X		X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		
Exercer son jugement critique								
Organiser son travail								X
Savoir communiquer								
Travailler en équipe								
Pondération des étapes		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			
Informations supplémentaires.		22 janvier 2021			23 juin 2021			

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 4e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 6 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021			Épreuve de fin d'année (ministère)
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %) □	X		X	X		X	X
	Écrire (30 %)	X		X	X		X	X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X	
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X	X		X	
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X	X		X	
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X	X		X	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X	
	Écrire des textes (15%)	X		X	X		X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X	
Science et technologie		X		X	X		X	
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X	
Arts plastiques		X		X	X		X	
Musique		X		X	X		X	
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X	
Exercer son jugement critique								
Organiser son travail								X
Savoir communiquer								
Travailler en équipe								
Informations supplémentaires.		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Ce résultat compte pour 10 % de l'année.
		22 janvier 2021			23 juin 2021			

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 5e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 septembre 2020 au 8 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021		
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %) □	X		X	X		X
	Écrire (40 %)	X		X	X		X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X	X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X	X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X	X		X
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X
	Écrire des textes (20%)	X		X	X		X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X
Science et technologie		X		X	X		X
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X
Arts plastiques		X		X	X		X
Musique		X		X	X		X
Éducation physique et à la santé				X			X
Exercer son jugement critique				X			X
Organiser son travail							
Savoir communiquer							
Travailler en équipe							
Pondération des étapes		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.		
Informations supplémentaires.		22 janvier 2021			23 juin 2021		

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Mésanges

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2020-2021

Classe: 6e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 11 novembre 2020.

Discipline		Étape 1 1 ^{er} septembre 2020 au 6 janvier 2021			Étape 2 11 janvier 2021 au 23 juin 2021			Épreuve de fin d'année (ministère)	
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin		
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %) □	X		X	X		X	X	
	Écrire (40 %)	X		X	X		X	X	
	Communiquer oralement (20 %)	X		X	X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X	X		X	X	
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X	X		X	X	
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X	X		X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X		
	Écrire des textes (20%)	X		X	X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X	X		X		
Science et technologie		X		X	X		X		
Éthique et culture religieuse		X		X	X		X		
Arts plastiques		X		X	X		X		
Musique		X		X	X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X	X		X		
Exercer son jugement critique					X				X
Organiser son travail									
Savoir communiquer									
Travailler en équipe									
Informations supplémentaires.		Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 50 % du résultat final de l'année.			Ce résultat compte pour 10 % de l'année.	
		22 janvier 2021			23 juin 2021				

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe

Joliette, le 11 novembre 2020

Objet : Chandail souvenir pour les finissants 2020-2021

Chers membres du conseil d'établissement,

Offrons un cadeau inoubliable à nos élèves de 6^e année : un chandail de finissant! Je sais que ce chandail saura créer un sentiment d'appartenance à notre école et qu'il sera porté fièrement par nos jeunes.

J'ai consulté madame Jocelyne Houde, technicienne en loisirs à l'école secondaire Thérèse-Martin. Elle m'a fortement conseillé la compagnie locale **Factory 66** pour son excellent rapport qualité-prix ainsi que pour son excellent service à la clientèle.

Voici un résumé de la soumission reçue :

Coût d'un chandail blanc et de deux impressions (avant et arrière) 11,10\$ plus taxes
Avant : logo de l'école (le nouveau)
Arrière : Finissant 2020-2021 (ou autre message selon le choix des élèves)
Frais de montage maximum de 55,00\$ plus taxes
Nombre de finissants en date du 11 novembre 2020 : 68
Frais estimé avant les taxes 809,80\$
Coût estimé par élève : 14 \$ par élève

Comme nous souhaitons tous qu'un maximum d'élèves puisse profiter de ce chandail, ne serait-il pas merveilleux qu'un budget spécial puisse couvrir l'entièreté des frais pour que tous nos jeunes puissent porter fièrement son chandail? Aussi, il serait fantastique d'impliquer un comité formé d'élèves dans le processus.

En cas de refus du conseil d'établissement, les chandails seront vendus aux élèves au prix coûtant. Aucune campagne de financement ne sera gérée par les enseignants de 6^e année.

Soucieuse, tout comme vous, de nos finissants 2020-2021,

Caroline Arcadi
Enseignante
Christ-Roi

FONDS 9

2020-2021
Infini 6.0.193.11



Grand-livre



Projets



Comptes



Suivi par le grand-livre (2020-2021)

066 Des Mésanges

9 Fonds à destination spéciale

27 Activités sportives, culturell

27220 Act. sport, cultur & sociales

Nature dépense	Dépenses				Revenus			Solde
	Budget	Commande	Dépense	Solde	Budget	Réel	Solde	
<u>8 Autres dépenses</u>			86	-86				-86
<u>9</u>						41 993	41 993	41 993
<i>Totaux :</i>			86	-86		41 993	41 993	41 907

Contenu en orientation scolaire et professionnelle (COSP)
2020-2021

Niveau : 5^e année

Enseignantes :

Coderre, Nadia-Isabelle
Morin, Sarah-Eve
Riberdy, Nancy

Dates prévues des activités : Octobre et décembre 2020

Les contenus présentés en 5^e année se véhiculent selon l'axe de la connaissance de soi selon deux contenus : le contenu **personnel** et le contenu **social**.

Connaissance de soi : Aspect personnel.

- *Nommer nos qualités, nos intérêts*
- *Réalisation d'un blason qui me représente.*

Connaissance de soi : Aspect social.

- *Sélectionner des exemples où ses attitudes, ses comportements ou ses valeurs sont influencés par les autres.*
- *Partager des exemples où l'élève a de l'influence sur les autres.*

Planification globale 2020-2021: Éducation à la sexualité

École des Mésanges

Niveau	Thèmes	Objectifs
Préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> Grossesse et naissance 	<ul style="list-style-type: none"> Décrire les étapes de la naissance. Nommer des gestes qui contribuent à accueillir le bébé dans sa nouvelle famille.
1 ^{re} année	<ul style="list-style-type: none"> Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales Agression sexuelle Globalité de la sexualité 	<ul style="list-style-type: none"> Donner des exemples de rôles sexuels associés aux filles et aux garçons. Reconnaître les situations d'agression sexuelle et les façons de se protéger. Prendre conscience des sentiments pouvant être éprouvés suite à une agression sexuelle. Démontrer l'importance du dévoilement à un adulte. Comprendre ce qu'est la sexualité (corps, cœur, tête).
	<ul style="list-style-type: none"> Croissance sexuelle humaine et image corporelle 	<ul style="list-style-type: none"> Situer les organes sexuels des filles et des garçons et leurs fonctions. S'exprimer sur l'importance d'apprécier son corps et d'en prendre soin.

2ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Vie affective et amoureuse • Grossesse et naissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître divers sentiments pouvant être éprouvés dans les relations interpersonnelles. • Partager, dans ses mots, les différentes façons d'exprimer ses sentiments aux personnes qu'il aime. • Comprendre le phénomène de la conception.
3ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Le corps humain • Globalité de la sexualité • Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales • Prévention des agressions sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les fonctions des parties du corps humain. • Comprendre les règles de vie durant les activités d'éducation à la sexualité. • Définir la sexualité en rapport avec ma tête, mon coeur, mon corps et mon environnement. • Comprendre les rôles et les stéréotypes sexuels. • Comprendre l'identité et les normes sociales. • Mieux comprendre ma sexualité et ma sécurité • Comprendre comment je peux protéger mon corps.
4ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Activité sur les menstruations avec l'infirmière France Jetté. (60 minutes) 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Activité avec la Sureté du Québec (Sur les agressions) (60 minutes) • Activités sur les stéréotypes sexuels, identités, rôles et normes sociales. (3 activités de 60 minutes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les situations d'agression sexuelle et les façons de se protéger. • Prendre conscience des sentiments pouvant être éprouvés suite à une agression sexuelle. • Démontrer l'importance du dévoilement à un adulte. • Comprendre les rôles et les stéréotypes sexuels. • Comprendre l'identité et les normes sociales.
5ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Le grand voyage • La cyber intimidation 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les changements physiques du corps humain (période de l'adolescence). • Comprendre les fonctions des organes reproducteurs. • Comprendre la conception, la grossesse et la naissance. • Sensibiliser les élèves à la cyber intimidation. • Prévention vs les conséquences de la cyber intimidation.
6ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements physiologiques reliés à la puberté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension psychoaffective: sentiments et émotions, éveil amoureux, image corporelle, besoin d'autonomie. • Exprimer ses interrogations à l'égard de l'éveil amoureux et sexuel. • Discuter de l'importance d'adopter une attitude positive à l'égard de son corps qui change et de la diversité des formats corporels.

	<ul style="list-style-type: none">• Les changements physiques liés à la puberté. • Les différences sexuelles	<ul style="list-style-type: none">• Apprivoiser les changements physiques échelonnés tout au long de la puberté• Comprendre la variabilité du rythme du développement de chacun • Expliquer comment la discrimination basée sur l'identité et l'expression de genre ainsi que l'orientation sexuelle peuvent affecter les personnes.• Discuter du rôle que chacun peut jouer dans le respect de la diversité sexuelle et de la différence
--	---	--

École des Mésanges

***Service de garde
2020-2021***

***574, boul. Sainte-Anne
Joliette
J6E 5A5
450-758-3712***



Résolution C.É. : C.É. 20201123-031

Régie interne

Pour nous joindre :

Service de garde des Mésanges

Téléphone : 450-758-3712

Courrier électronique : 066.servicedegarde@cssamares.qc.ca

Technicienne en service de garde

Dominique Rousselle

Table des matières

1. Notre mission, les valeurs et les objectifs	4
2. Règles et procédures du service de garde	4
2.1 Règles de vie	4
2.2 Admissibilité et inscription	5
2.3 Ouverture et horaire	6
2.4 Journées pédagogiques	6
2.5 Fermeture (Les parents n'ont pas à payer pour ces journées)	6
2.6 Communication	7
2.7 Repas et Collation	7
2.8 Périodes de travaux scolaires	7
2.9 Objets personnels	7
3. Santé et sécurité	8
3.1 Arrivée et départ	8
3.2 Signalement de maladie	8
3.3 Médicament :	8
3.4 Sécurité :	8
3.5 Fugue :	8
4. Volet financier	9
3.1 Modalités de paiement	9
3.2 Tarification	10
3.23 Frais de retard	10

1. Notre mission, les valeurs et les objectifs

Le service de garde s'inscrit dans la mission sociale, éducative et pédagogique de l'école. Il permet de façon complémentaire et cohérente, de poursuivre le projet éducatif de l'école, c'est-à-dire, de créer un milieu de vie susceptible de favoriser le développement global de l'enfant. Par le biais d'activités éducatives, l'enfant apprend à mieux se connaître, à s'engager et à se réaliser. Vous pourrez constater que la programmation offerte touche différents aspects du développement.

Les valeurs :

- ↗ *L'engagement*
- ↗ *La persévérance*
- ↗ *La responsabilisation*
- ↗ *Le respect*
- ↗ *L'affirmation de soi et l'honnêteté*
- ↗ *L'autonomie et le plaisir*

Nos objectifs :

Les activités du service de garde qui sont organisées favorisent le développement de l'enfant et se situent dans le cadre du projet éducatif de l'école. La planification sera affichée à l'entrée du service de garde et peut être consultée par les parents qui le désirent.

Toutefois, les besoins des enfants utilisateurs varient selon leur âge, le type de services offerts, les divers moments de la journée.

Ces besoins varient aussi d'un service de garde à l'autre selon l'environnement physique, social et culturel dans lequel vit l'enfant.

2. Règles et procédures du service de garde

2.1 Règles de vie

Le service de garde faisant partie intégrante de l'école applique l'esprit et l'orientation des règles de vie et de conduite de l'école.

Lorsqu'une règle du code de vie n'est pas respectée, l'enfant devra prendre un temps d'arrêt pour réfléchir à son geste. Il pourrait aussi assumer une conséquence, reliée à son geste. L'éducatrice discutera avec l'enfant sur l'impact de son geste pour lui, l'autre et le groupe. De plus, elle accompagnera l'enfant dans une démarche pacifique. Elle aidera l'enfant à trouver de nouveaux moyens et outils qu'il pourra appliquer advenant d'autres conflits. Si le comportement ne s'améliore pas, une rencontre aura lieu avec la technicienne et de nouveaux moyens seront entrepris. Par la suite, s'il y a récurrence, les parents en seront alors informés par la technicienne ou par l'avis de manquement formulé par, et ce, le plus tôt possible.

** Rappel : Les parents ne sont pas autorisés à régler un conflit entre leur enfant et un autre enfant du service de garde. Les éducatrices s'occuperont de régler le problème et de mettre en place des conséquences reliées aux gestes. **

Selon la gravité du geste, l'enfant peut être expulsé pour quelques jours s'il n'y a pas de changement significatif et même expulsé définitivement, en dernier recours, en ce qui concerne les quatre manquements suivants :

1. Manque de respect envers les autres (paroles et gestes)
2. Violence physique ou verbale envers les autres
3. Fugue, vandalisme
4. Menace verbale

Nous utilisons le même fonctionnement des règles de vie de l'école pour émettre les billets mineurs ou majeurs et les avertissements aux enfants.

**** Dans le cas d'un comportement de violence physique ou verbale, vandalisme, de fugue, de menace verbale ou d'un manque de respect grave, l'enfant peut être expulsé sans préavis.*

2.2 Bris de matériel

Dans le cas où un enfant cause des bris volontairement au service de garde, les parents pourraient être tenus de payer les dégâts

2.3 Admissibilité et inscription

Le service de garde reçoit les enfants du préscolaire et du primaire qui sont inscrits au Centre de services scolaire des Samares.

L'inscription est officielle lorsque le parent remet la fiche d'inscription dûment complétée et signée. Il est entendu que le parent doit remettre la fiche d'inscription en cours d'année. Seulement les parents qui ont acquitté tous les frais de garde de l'année précédente, pour la surveillance midi et le service de garde, peuvent inscrire leurs enfants.

Le parent s'engage à informer le service de garde des changements de numéro de téléphone, d'adresse et de personne à contacter en cas d'urgence dès que cette information est disponible.

Les parents peuvent en tout temps modifier le type de réservation de leur enfant. Il est de la responsabilité des parents d'aviser la technicienne de tout changement relié à la garde de l'enfant. Un *formulaire de changement de fréquentation* vous sera remis. Il sera important de le compléter et le retourner rapidement. La réduction de tarification sera appliquée dès réception du formulaire.

2.4 Ouverture et horaire

Deux types de clientèle

- ↪ Statut régulier : Une fréquentation de deux (2) périodes par jours et trois (3) jours par semaine à raison de deux périodes ou plus.
- ↪ Statut sporadique : Occasionnellement, une période par jour ou plus.

Le service de garde est ouvert lors des 180 jours réguliers de classe et les journées pédagogiques d'août.

Les activités du service de garde sont réparties en trois périodes soit :

	DÉBUT	FIN
Période 1 - matin	6 h 45	8 h
Période - maternelle	11 h 02	11 h 30
Période 2 - dîner	11 h 30	12 h 55
Période 2 - dîner préscolaire	11 h 30	13 h 05
Période 3 - après-midi	15 h 15	18 h
Journées pédagogiques	6 h 45 à 18 h	

**Le service de garde n'est pas responsable des enfants qui arrivent avant l'heure d'ouverture du service de garde et laissés sans surveillance.*

2.4 Journées pédagogiques

Pour chacune des journées pédagogiques, vous recevrez un formulaire d'inscription que vous devez retourner avant la date limite (même si la réponse est négative), sinon l'inscription sera refusée. Les clientèles régulière et sporadique auront priorité pour les journées pédagogiques.

2.5 Fermeture (Les parents n'ont pas à payer pour ces journées)

Il n'y a pas de service de garde les jours suivants :

- ↪ Fête du Travail au mois de septembre
- ↪ Action de grâces au mois d'octobre
- ↪ Congé de Noël - deux semaines
- ↪ Semaine de relâche au début du mois de mars
- ↪ Congé de Pâques - vendredi et lundi
- ↪ Fête des Patriotes au mois de mai
- ↪ Fête de la St-Jean-Baptiste le 24 juin
- ↪ Situations particulières telles qu'incendie, panne d'électricité, etc. menant à une fermeture d'école en cours de journée / les mêmes mesures d'urgence de l'école sont appliquées au service de garde
- ↪ Autres (selon le calendrier scolaire)
- ↪ Journées de tempête
- ↪ Fermeture d'école

2.6 Communication

- ↪ Lorsque vous avez un message pour votre enfant, celui-ci doit être acheminé à l'école et au service de garde, car ce sont deux services complémentaires.
- ↪ Le parent doit aviser le service de garde et l'école, pour toute absence/présence prévue pour assurer la sécurité de l'enfant, avant 13 heures.
- ↪ En cas de doute sur la fréquentation de votre enfant, l'enfant reste au service de garde. S'il est absent sans avis, le service s'engage à téléphoner au parent pour signaler l'absence.

*Voir l'Annexe A

2.7 Repas et Collation

- Les boîtes à lunch doivent contenir des aliments sains. Les contenants de verre sont interdits. Nous appliquons la politique alimentaire du C. Nous incitons fortement les parents à envoyer des aliments santé.
- Considérant l'importance des allergies dont souffrent plusieurs élèves, **les arachides et les noix, sous toutes formes, sont défendues en tout temps.**
- Vous devez fournir les ustensiles pour le dîner de votre enfant.
- Les fours micro-ondes peuvent être utilisés, les plats sont manipulés par l'éducatrice sauf en temps de pandémie.
- Tous les objets appartenant à l'enfant doivent être identifiés à son nom.

Si un enfant n'a pas de repas en raison d'un oubli :

- 1^{er} Nous essaierons de rejoindre un des parents afin de lui demander s'il peut venir porter un repas à l'école;
- 2^e Nous offrirons à l'enfant un repas qui sera ensuite facturé au parent (5);
- 3^e Après trois reprises, le parent n'aura plus accès à ce service.

2.8 Périodes de travaux scolaires

- Une période quotidienne de 30 minutes est prévue pour la réalisation des travaux scolaires avec le soutien d'une éducatrice.
- **Toutefois, pour la réussite scolaire de l'enfant, les travaux scolaires demeurent la responsabilité des parents.**
- Pour l'inscription de votre enfant à cette période, veuillez compléter l'espace prévu à cet effet sur la fiche d'inscription.

2.9 Objets personnels

Apporter au service de garde :

- Des souliers identifiés au nom de l'enfant
- Des vêtements adaptés à la saison et identifiés au nom de l'enfant
- Le service de garde ne se tient pas responsable des objets personnels perdus, volés ou endommagés.
- Il est interdit d'apporter des jouets de la maison au service de garde sauf sur avis contraire de l'éducatrice, ce qui demeure exceptionnel.

3. Santé et sécurité

3.1 Arrivée et départ

- Par mesure de sécurité, les parents doivent amener leur enfant à l'intérieur du service de garde lors de l'arrivée. Ils doivent venir le chercher à l'intérieur lors du départ et en avertir l'éducatrice sur place. Par mesure de sécurité, le service de garde ne se porte pas responsable de l'arrivée des enfants.
- Le personnel du service de garde est responsable de chaque enfant. Lors d'un départ, le parent doit informer les responsables lorsqu'il quitte avec son enfant. Advenant le cas où un enfant quitte sans permission le service de garde, la police pourrait être contactée.
- À la présence du parent au service de garde, l'enfant est sous la responsabilité du parent qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Il est interdit aux parents d'intervenir auprès des autres enfants du service de garde.
- Les parents qui envoient chercher leur enfant par une personne autre que celles mentionnées au formulaire d'inscription doivent toujours aviser par écrit ou par téléphone le personnel du service de garde. **Sans autorisation des parents, l'enfant reste au service de garde.**
- Pour les élèves dont on a déposé un ordre de cour, nous sommes dans l'obligation de respecter ces ordres. L'élève quittera avec les personnes autorisées au dossier.

** La direction pourra décider d'interdire aux parents fautifs l'accès aux locaux du service de garde et même annuler la fréquentation de leur service.*

3.2 Signalement de maladie

- Un enfant fiévreux, contagieux ou dans un état de santé inhabituel ne doit pas se présenter au service de garde. Advenant le cas où il est au service de garde, un appel est fait aux parents.

3.3 Médicament

- Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans la prescription du médecin (contenant original) et l'autorisation écrite des parents.
- Le parent doit signer le formulaire d'autorisation qui permet au personnel à administrer le médicament.
- Le contrôle de l'administration du médicament sera confirmé par la signature de l'éducatrice.
- Les médicaments devront être remis au personnel qui verra à les ranger sous clef.

3.4 Sécurité

- Il est interdit aux enfants et aux parents fréquentant le service de garde de retourner dans leur classe, casier ou ailleurs dans l'école.

3.5 Fugue

- Si un enfant fait une fugue du service de garde, on communique avec les parents et les policiers

4. Volet financier

4.1 Modalités de paiement

- ↪ La facturation est établie mensuellement.
- ↪ Le paiement peut s'effectuer en chèque, en argent, par carte de débit ou de crédit, ou par paiement de facture avec votre institution financière.
- ↪ Les chèques doivent être libellés au nom du Centre de services scolaire des Samares.
- ↪ Pour les paiements par carte de débit et de crédit, nous invitons les parents à se présenter au service de garde ou par téléphone au regard de l'horaire d'ouverture du bureau de la technicienne.
- ↪ Important d'identifier le nom de l'enfant au dos du chèque.
- ↪ Les reçus pour fin d'impôt seront faits au nom du payeur.
- ↪ **Après 3 semaines de non-paiement, le contrat de service peut être résilié si le parent refuse ou néglige de payer les montants que le service de garde est en droit d'exiger.**

Au-delà du délai de paiement, les étapes suivantes seront appliquées, jusqu'au remboursement :

- a. envoi d'un rappel, dix jours après l'émission de l'état de compte, payable sur réception;
- b. envoi d'un avis au parent indiquant la date de l'interruption de service si non acquittement à la suite de l'avis de rappel ou entente avec la direction de l'école;
- c. interruption de service après avoir avisé le parent de la date de son application;
- d. la direction d'école prendra les moyens légaux nécessaires, dont le recours à une agence de recouvrement et la poursuite judiciaire, pour recouvrer la créance (frais, intérêts et frais de recouvrement).

4.2 Résiliation de contrat

- a) Résiliation de contrat par les parents
Un contrat peut en tout temps et discrétion être résilié avant terme par le parent au moyen du formulaire de changement de fréquentation.
Les frais de garde seront crédités à partir de la date de réception du document.
Si vous décidez de reprendre le service de garde, nous ne pouvons pas garantir que l'enfant retrouvera son groupe initial.
- b) Résiliation de contrat par le service de garde
La direction de l'établissement, pour des motifs justes et suffisants, peut mettre fin à un contrat dans les conditions suivantes :
 - Lorsqu'un parent, malgré qu'il en ait été avisé par écrit, refuse ou néglige de payer les montants que le service de garde est en droit d'exiger;
 - Lorsque le comportement de l'enfant, malgré les encadrements mis en place, ne respecte pas les règles de sécurité;
 - Lorsqu'un parent ne respecte pas les règles de fonctionnement du service de garde.

À ce moment-là, un avis écrit justifiant les motifs de la résiliation du contrat est remis aux parents. Le service de garde donne un préavis de deux semaines avant de résilier la présente entente. Cependant, la résiliation du contrat peut se faire sans préavis lorsque la direction d'établissement juge que la santé et/ou sécurité des enfants et/ou du personnel de service de garde sont menacées.

4.2 Tarification

La facturation est établie selon les périodes prévues sur la fiche d'inscription et selon le principe : place réservée = place payée (sauf en cas d'hospitalisation avec billet médical).

Advenant une absence prolongée (plus de cinq jours) de l'enfant et sur présentation d'une confirmation écrite d'un médecin, aucuns frais ne seront chargés aux parents.

<p>Tarif actuel</p> <p>→</p> <p>Règles budgétaires au MEES</p>	<p>8.50 \$/élève</p> <p>chaque journée pédagogique</p>
	<p>STATUT RÉGULIER</p>
<p>Tarifs adoptés au conseil d'établissement</p> <p>→</p>	<p>8.50 \$/élève</p> <p>chaque jour de classe (élève subventionné au 30 septembre de l'année scolaire);</p>
	<p>STATUT SPORADIQUE</p>
	<p>6,00\$/élève</p> <p>pour chaque période du matin;</p>
	<p>1,50 \$/élève</p> <p>pour chaque période du midi</p>
	<p>11,50 \$/élève</p> <p>Pour la période de fin de journée</p>
	<p>15,00 \$/élève</p> <p>maximum par jour pour 3 plages.</p>
<p>270 \$/Année</p> <p>Tarif pour l'adaptation scolaire</p>	

Il y aura des changements au niveau de la tarification, si le Ministère de l'Éducation modifie ses règles budgétaires pour le statut régulier.

4.3 Frais de retard

- En fin de journée, le service de garde se termine à 18 heures. Pour les parents qui viendront chercher leur enfant après l'heure de fermeture du service de garde, un montant additionnel sera facturé. Une amende de 10\$ par enfant pour chaque quart d'heure (15 minutes) entamé à la suite de l'heure de fermeture est à payer. Nous calculons l'amende selon l'heure de départ de l'enfant et du parent (référence de l'heure du service de garde). Il est à noter qu'après trois retards, le service de garde se réserve le droit de refuser l'enfant pour la période du soir.

Les tarifs du service de garde pour les statuts sporadiques sont fixés chaque année par le conseil d'établissement de l'école. Cependant, le conseil d'établissement se réserve le droit de modifier ses tarifs et autres frais ainsi que ses règlements selon la fréquentation et les besoins. **Il est obligatoire que le service de garde s'autofinance.**

4.4 Cas exceptionnels

Dans les cas de pandémie et différents événements découlant de directives d'institutions gouvernementales, la direction de l'établissement suivra les directives soumises par le Centre de services scolaire de Samares pour les remboursements des fermetures ou autres.

Planification globale 2020-2021: Éducation à la sexualité

École des Mésanges

Niveau	Thèmes	Objectifs
Préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> Grossesse et naissance 	<ul style="list-style-type: none"> Décrire les étapes de la naissance. Nommer des gestes qui contribuent à accueillir le bébé dans sa nouvelle famille.
1re année	<ul style="list-style-type: none"> Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales Agression sexuelle Globalité de la sexualité 	<ul style="list-style-type: none"> Donner des exemples de rôles sexuels associés aux filles et aux garçons. Reconnaître les situations d'agression sexuelle et les façons de se protéger. Prendre conscience des sentiments pouvant être éprouvés suite à une agression sexuelle. Démontrer l'importance du dévoilement à un adulte. Comprendre ce qu'est la sexualité (corps, cœur, tête).
	<ul style="list-style-type: none"> Croissance sexuelle humaine et image corporelle 	<ul style="list-style-type: none"> Situer les organes sexuels des filles et des garçons et leurs fonctions. S'exprimer sur l'importance d'apprécier son corps et d'en prendre soin.

2ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Vie affective et amoureuse • Grossesse et naissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître divers sentiments pouvant être éprouvés dans les relations interpersonnelles. • Partager, dans ses mots, les différentes façons d'exprimer ses sentiments aux personnes qu'il aime. • Comprendre le phénomène de la conception.
3ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Le corps humain • Globalité de la sexualité • Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales • Prévention des agressions sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les fonctions des parties du corps humain. • Comprendre les règles de vie durant les activités d'éducation à la sexualité. • Définir la sexualité en rapport avec ma tête, mon coeur, mon corps et mon environnement. • Comprendre les rôles et les stéréotypes sexuels. • Comprendre l'identité et les normes sociales. • Mieux comprendre ma sexualité et ma sécurité • Comprendre comment je peux protéger mon corps.
4ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Activité sur les menstruations avec l'infirmière France Jetté. (60 minutes) 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Activité avec la Sureté du Québec (Sur les agressions) (60 minutes) • Activités sur les stéréotypes sexuels, identités, rôles et normes sociales. (3 activités de 60 minutes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les situations d'agression sexuelle et les façons de se protéger. • Prendre conscience des sentiments pouvant être éprouvés suite à une agression sexuelle. • Démontrer l'importance du dévoilement à un adulte. • Comprendre les rôles et les stéréotypes sexuels. • Comprendre l'identité et les normes sociales.
5ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Le grand voyage • La cyber intimidation 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les changements physiques du corps humain (période de l'adolescence). • Comprendre les fonctions des organes reproducteurs. • Comprendre la conception, la grossesse et la naissance. • Sensibiliser les élèves à la cyber intimidation. • Prévention vs les conséquences de la cyber intimidation.
6ème année	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements physiologiques reliés à la puberté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension psychoaffective: sentiments et émotions, éveil amoureux, image corporelle, besoin d'autonomie. • Exprimer ses interrogations à l'égard de l'éveil amoureux et sexuel. • Discuter de l'importance d'adopter une attitude positive à l'égard de son corps qui change et de la diversité des formats corporels.

	<ul style="list-style-type: none">• Les changements physiques liés à la puberté. • Les différences sexuelles	<ul style="list-style-type: none">• Apprivoiser les changements physiques échelonnés tout au long de la puberté• Comprendre la variabilité du rythme du développement de chacun • Expliquer comment la discrimination basée sur l'identité et l'expression de genre ainsi que l'orientation sexuelle peuvent affecter les personnes.• Discuter du rôle que chacun peut jouer dans le respect de la diversité sexuelle et de la différence
--	---	--

Contenu en orientation scolaire et professionnelle (COSP)
2020-2021

Niveau : 6^e année

Enseignants :

Arcadi, Caroline
Cyr, Clément
Plante, Marie-Louise

Dates prévues des activités : semaine du 15 février 2021

Les contenus présentés en 6^e année se divisent selon les trois axes de connaissance suivants : connaissance de **soi**, du monde **scolaire** et du monde du **travail**.

Lors des Journées de la persévérance scolaire 2021, les activités suivantes seront faites en classe :

Connaissance du monde du travail

- *Recherche sur un métier (site du REPERES) et création d'affiches;*
- *Possibilités de rencontres virtuelles avec des parents pour en apprendre plus sur leur métier;*

Connaissance du monde scolaire

- *Visites des portes ouvertes virtuelles des écoles secondaires publiques des Samares;*

Connaissance de soi

- *Explorations des intelligences multiples en collaboration avec l'éducatrice.*

Considérant le contexte actuel (Covid-19), aucun invité et aucune sortie n'est prévu.